

Travailler plus longtemps pour toucher moins de rentes ?

NON à l'augmentation de l'âge de la retraite !

L'initiative sur les rentes veut augmenter l'âge de la retraite de tout le monde, en deux étapes : d'abord en le relevant à 66 ans, puis en le liant à l'espérance de vie. Cela représente un **démantèlement radical des retraites**, qui punit les salarié-e-s ordinaires. Ceux-ci devront donc travailler encore plus longtemps et s'en sortir avec des rentes encore plus basses, alors que leurs chef-fe-s pourront toujours se permettre une retraite anticipée. Les systèmes permettant actuellement une retraite anticipée pour les métiers pénibles son également menacés.

L'initiative ignore la réalité du marché du travail. Les personnes de plus de 55 ans sont les premières licenciées et ne trouvent ensuite que difficilement un nouvel emploi.

Retraite à 67 ans ?

NON

à l'initiative sur les rentes

L'initiative n'est pas non plus nécessaire au financement de l'AVS. Celle-ci repose sur un financement solide et va enregistrer des milliards de bénéfice ces prochaines années. De plus, ses réserves n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui. L'initiative sur les rentes n'est pas une solution au problème de la prévoyance vieillesse. Tout renchérit, et les rentes, trop faibles, ne suffisent plus ! L'initiative aggravera au contraire ce problème. **C'est pourquoi un NON clair s'impose !**

Nous faire travailler toujours plus longtemps

L'initiative veut augmenter l'âge de la retraite. D'abord à 66 ans. Mais ce n'est pas assez : si l'âge de la retraite dépend ensuite automatiquement de l'espérance de vie, il passera à 67 ans, et plus encore. Cela représente un démantèlement radical des retraites. Or, ce n'est de loin pas parce que l'espérance de vie augmente que l'on peut travailler plus longtemps. Premiers concernés : les salarié-e-s ordinaires. Ils devront travailler encore plus longtemps. Et celui ou celle qui doit prendre plus tôt sa retraite, par exemple parce qu'il ou elle n'est physiquement plus capable de continuer, devra se débrouiller avec encore moins de rente.

Selon les initié-e-s, ce serait nécessaire pour les finances de l'AVS. Or leur initiative ne s'occupe absolument pas de la situation financière de l'AVS. Le calcul suivant le montre : si l'initiative était en vigueur depuis 50 ans déjà, l'âge de la retraite serait aujourd'hui fixé à 71 ans. Cela, alors qu'actuellement, l'AVS enregistre des milliards d'excédents avec un âge de la retraite fixé à 65 ans !

Mais c'est bien d'argent qu'il s'agit ici, soit du porte-monnaie des travailleurs et travailleuses, qui perdront au moins deux années de rente AVS, c'est-à-dire plus de 50 000 francs. Une perte de revenu conséquente.

Les modèles de retraite anticipée sont en danger

L'initiative ne prévoit aucune exception pour les salarié-e-s dans les métiers dangereux ou pénibles. Ni pour les bas revenus ou les niveaux de formation plus bas. Cela, alors que les personnes concernées vivent moins longtemps et, aujourd'hui déjà, ne sont souvent guère en mesure physiquement de travailler jusqu'à l'âge de la retraite. Avec l'initiative, assurer une possibilité de retraite anticipée pour les métiers pénibles serait même encore plus compliqué. Car le Parlement ne pourrait pas décider d'exceptions ni des solutions de retraite anticipée lorsque le travail est pénible ou dangereux pour la santé. Chaque exception au mécanisme nécessiterait une votation, avec majorité des cantons et du peuple.

Aujourd'hui, le seul instrument permettant de tenir compte de la pénibilité sont les modèles de retraite anticipée des branches particulièrement pénibles, comme la construction et l'artisanat. Ces progrès sociaux ont été conquis de haute lutte par les salarié-e-s, qui paient aussi pour leur mise en œuvre. Une acceptation de l'initiative les mettrait en danger, car les employeurs ne voudront plus les financer si l'âge de la retraite ne cesse d'augmenter.

La hausse de l'âge de la retraite pousse les salarié-e-s âgés vers l'aide sociale !

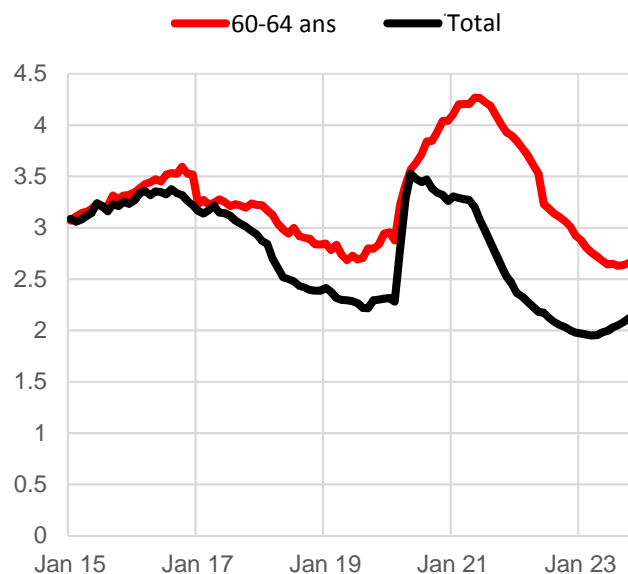
L'initiative ignore la réalité du marché du travail. Car, dans nombre de professions, la situation des salarié-e-s âgés devient toujours plus difficile. C'est surtout le cas des 60 à 64 ans. Aujourd'hui, ce groupe d'âge connaît le plus fort taux de chômage.

Le chômage des seniors baisse plus lentement que pour les autres groupes d'âge. Leurs perspectives sur le marché du travail sont mauvaises. Car rares sont les employeurs qui donnent leur chance aux demandeurs et demandeuses d'emploi âgés. Ceux-ci ont plus de peine à retrouver un travail, lorsqu'ils sont au chômage, quelles que soient leurs qualifications ou leurs prétentions salariales.

Leur situation étant difficile, beaucoup ne peuvent plus espérer trouver un emploi fixe et doivent accepter un emploi temporaire. Le nombre des travailleurs et travailleuses âgés qui ont un emploi temporaire a doublé ces trois dernières années. Et le travail temporaire s'avère souvent être une impasse. Il est rare qu'un enchaînement d'emplois précaires débouche sur une stabilisation. Et si elle a des problèmes de santé, personne n'est là pour l'aider à s'en sortir.

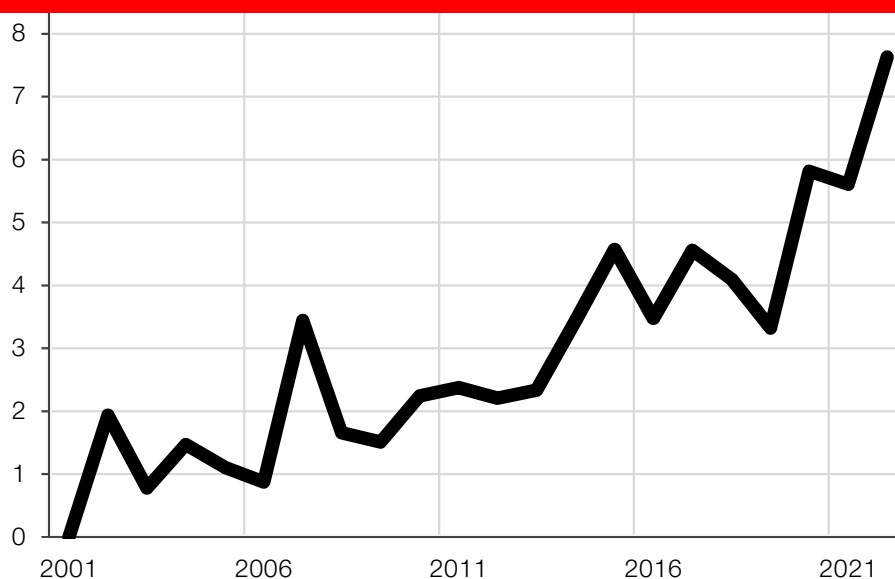
Comme on a pu l'observer dans d'autres pays, le relèvement de l'âge de la retraite risque de pousser plus de personnes dans le chômage de longue durée ou vers l'aide sociale. De fait, en Suisse aussi, le taux d'aide sociale dans ces catégories d'âge a déjà augmenté ces dix dernières années.

Taux de chômage (en %)



Source SECO : désaisonnalisé par l'USS

Travailleuses et travailleurs temporaires de plus de 50 ans (en milliers de personnes)



Source : OFS

Retraite à 67 ans ?

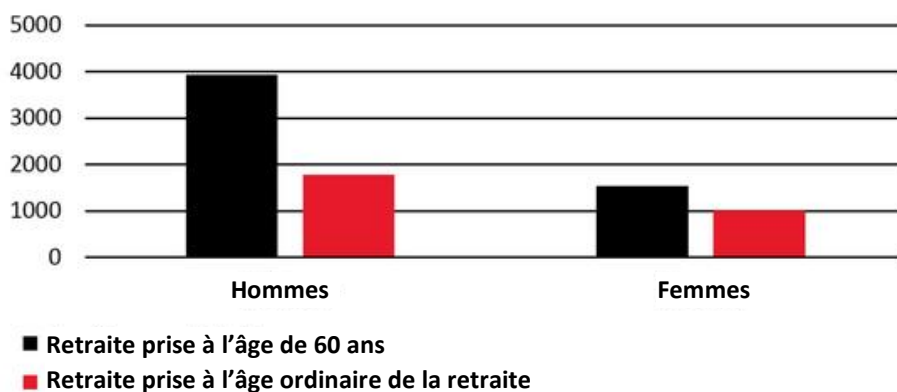
NON
à l'initiative sur les rentes

La retraite anticipée : encore plus un privilège pour les riches

Aujourd'hui, davantage de personnes de 55 à 64 ans qu'autrefois ont une activité professionnelle. Le nombre des préretraité-e-s a sensiblement diminué ces dernières années, aussi parce que les caisses de pensions en offrent toujours moins souvent cette possibilité. Ou parce qu'elles ne sont plus finançables.

Il est frappant de voir que celles et ceux qui peuvent se permettre de prendre une retraite anticipée le font. Ceci se traduit dans les statistiques : les rentes des personnes ayant pris une préretraite est en moyenne plus élevée que celle des personnes qui travaillent jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, car ce sont les très hauts revenus qui peuvent s'autoriser cette option. En cas de retraite anticipée, les très hauts salaires n'ont pas besoin de l'AVS. Mais pour tous les autres, il n'y a malheureusement qu'une seule option : travailler jusqu'à 65 ans et s'en sortir ensuite avec de petites rentes. Aucune branche ne connaît plus de retraites anticipées que celle des assurances et des banques, qui gagnent de l'argent avec la prévoyance vieillesse privée. Les employé-e-s de ces branches prennent en moyenne leur retraite environ trois ans avant l'âge ordinaire.

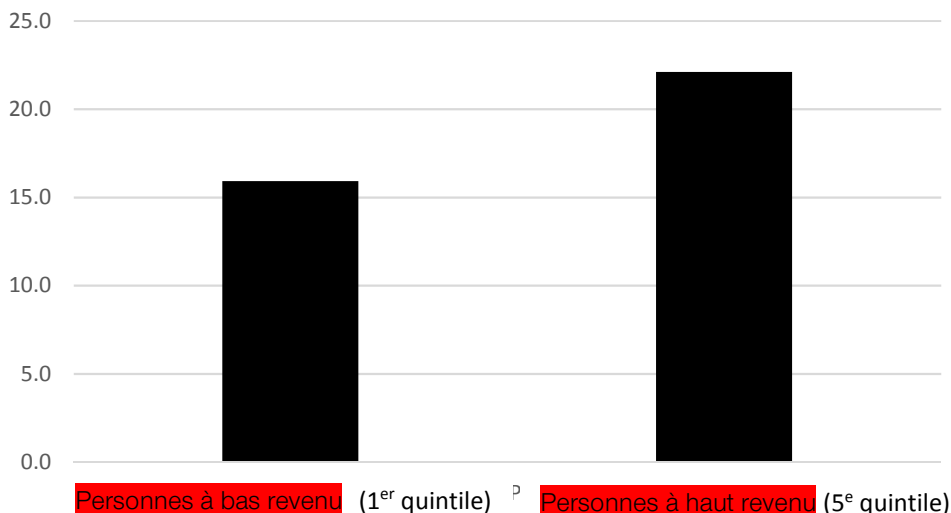
Rente moyenne du 2^e pilier par âge



Source : OFS, Statistique des nouvelles rentes 2022

En outre, une hausse de l'âge de la retraite est injuste parce que ce sont les personnes qui ont déjà eu une vie professionnelle difficile à qui il reste moins d'années à vivre pour une retraite bien méritée. Car leur espérance de vie est nettement plus courte (de 6 ans environ pour les hommes). Un homme cadre supérieur a une espérance de vie de 13 ans plus longue qu'un chômeur. Ou, en d'autres termes, lorsque plus de la moitié des hommes à bas revenu sont déjà décédés, quatre hommes à haut revenu sur cinq vivent encore.

Espérance de vie par classe de revenu



Espérance de vie des hommes (1940) à 60 ans : Moix (2020)

Retraite à 67 ans ?

NON
à l'initiative sur les rentes

L'AVS se porte bien, l'initiative est inutile !

Dans les années 2000, la Confédération prédisait à l'AVS des milliards de déficit et, en 2019, l'UBS parlait même de billions ! Pirmin Bischof, conseiller aux États du Centre, peignait même le diable sur la muraille : une « faillite » possible de l'AVS.

Ces scénarios catastrophe ne se sont pas avérés. Le Conseil fédéral a dû revoir ses modèles de calcul. Selon les perspectives financières officielles, l'AVS enregistrera en 2026 un excédent de 3,5 milliards de francs. Et ses réserves battent chaque année des records. Elles se montent à 50 milliards de francs et atteindront presque 70 milliards à la fin de la décennie.

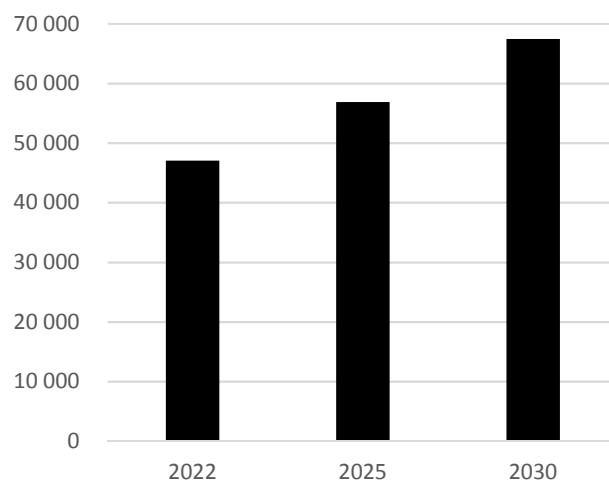
Pourquoi l'AVS se porte-t-elle bien, alors que le nombre de retraité-e-s augmente ? Parce que notre économie est toujours plus productive et que les salaires augmentent. Parallèlement, toujours plus de femmes participent au marché du travail. En conséquence, le produit des cotisations AVS augmente. Le mode de financement de l'AVS a prouvé sa solidité.

Pour ces raisons, l'allongement de l'espérance de vie est en grande partie déjà financé. Car l'espérance de vie augmente avec la prospérité. Les pays riches, comme la Suisse, ont une espérance de vie plus longue. Nous vivons non seulement plus longtemps, mais devenons aussi plus productifs, ce qui nous permet de financer les rentes sur une plus longue durée.

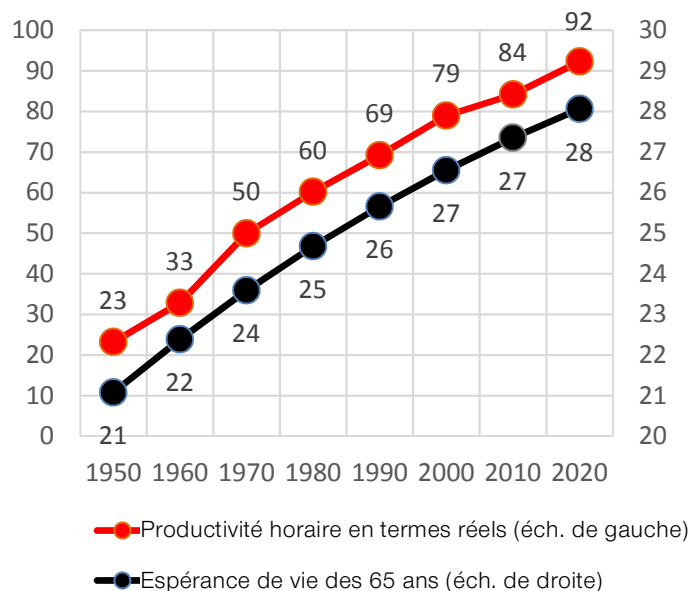
Mais pourquoi l'AVS est-elle alors constamment dénigrée ? Parce que des acteurs importants, comme les banques ou les assurances, ont tout intérêt à lui prédire les perspectives les plus sombres. Parce qu'ainsi, plus de personnes réfléchissent à économiser davantage pour leur vieillesse et placent leur argent chez elles. Ce qui leur permet de faire des profits, ce qu'elles ne peuvent pas faire dans l'AVS. En même temps, les scénarios catastrophes quant aux finances de l'AVS permettent de revendiquer sans cesse un réhaussement de l'âge de la retraite et de faire travailler plus longtemps les salarié-e-s ordinaires.

Fortune du Fonds AVS

(Prévisions de la Confédération, mios de Fr., prix de 2022)



Productivité du travail et espérance de vie des hommes de 65 ans



Source : OFS

Retraite à 67 ans ?

NON
à l'initiative sur les rentes

Gros problèmes de mise en œuvre

Lier âge de la retraite et espérance de vie est non seulement injuste, mais pose de gros problèmes de mise en œuvre. L'espérance de vie fluctue en effet parfois fortement d'une année à l'autre. Il y a des erreurs de prévision et des incertitudes concernant l'évolution future. Les travailleurs et travailleuses auront-ils un âge de la retraite une fois plus élevé et une autre moins selon leur année de naissance ?

L'initiative aurait aussi d'importantes conséquences sur les caisses de pensions. Celles-ci devraient adapter chaque année leurs plans de prévoyance, leurs règlements, leurs cotisations salariales et leurs programmes informatiques. Les frais administratifs du 2^e pilier exploseraient, alors qu'ils absorbent déjà chaque année 7 milliards de francs de nos avoirs.

Mais d'autres pays le feraient aussi ?

Quelques pays ont lié l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Cependant presque partout, l'âge de la retraite n'augmente pas automatiquement. Il faut d'abord, pour cela, une décision du gouvernement ou du Parlement. Or c'est précisément ce qui, fréquemment, n'a pas lieu. Quelques pays ont d'ailleurs déjà supprimé leurs mécanismes d'adaptation de l'âge de la retraite à l'espérance de vie parce qu'ils n'apportaient rien. Même l'OCDE dit que les mécanismes rigides ne fonctionnent pas.

Tous les pays qui connaissent pareils automatismes ont en outre prévu des mesures d'accompagnement : par exemple, des possibilités simplifiées de retraite anticipée pour les salarié-e-s qui ont exercé des métiers pénibles. Ou encore le droit de conserver sa place de travail jusqu'à l'âge de la retraite. L'initiative sur les rentes ne prévoit rien de tout cela.



Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

Retraite à 67 ans ?

NON
à l'initiative sur les rentes